Syndicat des producteurs
forestiers du Bas-Saint-Laurent

50 ans de mise en marché collective

Rapport annuel 2007

Un héritage garant de l'avenir

Un héritage garant de l'avenir

Au fil des 50 dernières années, les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent ont constitué un patrimoine comportant des valeurs d'équité, de justice et de solidarité ainsi qu'une mise en marché collective efficace et des milliers d'hectares de forêts aménagées.

Ce patrimoine bénéficie non seulement aux producteurs forestiers, mais à la région toute entière par l'activité économique engendrée, les paysages forestiers et les bénéfices apportés à la qualité de l'environnement.

Dans un monde en continuelle évolution, qui conditionnera de plus en plus la mise en marché et la mise en valeur des boisés privés, ces acquis constituent un levier pour relever les défis à venir, en plus de répondre aux valeurs du développement durable. Ils représentent UN HÉRITAGE GARANT DE L'AVENIR.

Sur la couverture : village de Saint-Octave-de-Métis

RAPPORT ANNUEL 2007

TABLE DES MATIÈRES

Message du président	p.4
Le conseil d'administration et le personnel	p.5
L'état des résultats	p.6
La mise en marché 2007	p. 7
Les perspectives 2008	p. 11
La mise en valeur	p.12
Le Projet de développement durable de la forêt privée	p.16
Les autres dossiers de l'heure	p.17
La vie syndicale	p.18
Les activités de communication	p.19
Message de la Fédération des producteurs de bois du Québec	p.20

Échos du passé

En 1956, après 12 ans de revendications, l'Union catholique des cultivateurs obtient du gouvernement Duplessis la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. Cette loi offre plusieurs avantages aux producteurs agricoles et forestiers, dont celui d'organiser collectivement la mise en marché de leurs produits par le biais des plans conjoints. Grâce à cet outil de mise en marché, les producteurs ont la possibilité de négocier en groupe les conditions de vente de leurs produits auprès des acheteurs. Fort des nouveaux pouvoirs que conférait la Loi sur la mise en marché, un premier groupe de producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent fonde en 1958, le plan conjoint de Rimouski-Matapédia. Ils sont alors les deuxième au Québec, après les producteurs forestiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les propriétaires de lots boisés sont d'ailleurs les premiers au Québec à utiliser la Loi pour se prendre en main et s'organiser collectivement.

Message du président

L'année 2007 restera dans les annales parmi les plus difficiles pour les producteurs forestiers. Avec un appui de l'État qui fait cruellement défaut, notre courage est mis à rude épreuve. Je profite de l'occasion pour saluer la détermination des producteurs et productrices qui ne baissent pas les bras et qui continuent de travailler dans leurs boisés et de les mettre en valeur. Je peux vous affirmer que nous avons déployé autant d'énergie au sein de votre organisation pour défendre et représenter vos intérêts.

Je veux souligner l'implication de mes collègues administrateurs et de mon prédécesseur, Jean-Maurice Lechasseur, dans l'avancement des dossiers. Mes remerciements vont aussi au personnel du Syndicat pour son excellente collaboration. En cette période particulièrement difficile, les employés ont à cœur de soutenir l'organisation et de collaborer à la recherche de solutions pour passer au travers de la crise forestière.

Les défis ont été nombreux au cours de la dernière année. Pour en nommer les principaux, mentionnons la multiplication des démarches pour faire valoir les difficultés vécues par les producteurs, la coordination et le développement de notre mise en marché ainsi que la gestion de la crise forestière sur les finances du Syndicat. Toutes ces situations ont interpellé notre capacité à régler collectivement les problèmes. En cette année où nous soulignons le 50e anniversaire de notre plan conjoint, nous sommes à même de voir l'efficacité de cette façon de faire. J'en ai pour preuve, par exemple, notre mise en marché organisée dans le secteur des pâtes et papiers qui offre une certaine stabilité aux producteurs. En ces temps d'incertitude, il est essentiel de pouvoir compter sur un horizon plus certain et c'est ce que permet notre mise en marché collective.

Au chapitre des représentations, nous avons redoublé d'énergie pour faire valoir au gouvernement l'urgence d'intervenir pour aider les producteurs en temps de crise. Quand on mesure l'ampleur de la situation chez les producteurs, nous considérons justifiée l'implantation de mesures d'aide. Les démarches menées à ce jour n'ont pas encore donné de réponses satisfaisantes et la situation mérite plus que jamais d'être corrigée. Dans ce dossier, nous bénéficions d'un support important de la Fédération des producteurs de bois ainsi que de l'Union des producteurs agricoles qui a, par exemple, assumé une bonne partie des frais de la manifestation sur la colline parlementaire, le 10 décembre, par le biais de son Fonds de défense professionnelle.

Les difficultés vécues avec Uniboard Canada, usine de Sayabec, se sont malheureusement soldées par un litige à régler devant les tribunaux et un processus d'arbitrage enclenché avec la Régie des marchés agricoles et alimentaires. Dans un contexte où cette usine a été implantée grâce aux producteurs, nous souhaitons en arriver à une entente satisfaisante à la fois pour la forêt privée et pour l'entreprise. Il faut à nouveau souligner la contribution importante dans ce dossier du Fonds de défense professionnelle de l'UPA qui a accepté de prendre en charge cette cause.

Lors de la dernière assemblée générale, les membres nous ont demandé d'analyser les moyens appropriés pour améliorer notre lien d'affaires avec l'industrie forestière régionale. Le conseil d'administration a travaillé sur la question et vous propose un projet dans lequel il a vu à ce que vous conserviez toute la liberté nécessaire dans la gestion de votre mise en marché. À vous de déterminer si ce dernier convient. Dans ce projet, j'y vois une démonstration que nos outils de mise en marché nous permettent de développer des mécanismes souples, originaux, qui répondent à nos besoins.

Vous n'êtes pas sans savoir que la crise forestière amène des répercussions directes sur les finances de notre organisation. Cette situation nous a obligés à faire des choix difficiles mais éclairés. Dans tout ça, notre préoccupation est de garder notre syndicat en position pour défendre nos intérêts et, surtout, nous préparer à faire face collectivement aux défis qui s'amènent. À ce chapitre, ils sont nombreux. Mentionnons seulement la certification de nos pratiques forestières, le virage vers la deuxième transformation, le soutien à la jeune relève ou encore la mise en place de mesures fiscales appropriées pour les propriétaires.

Au cours des 50 dernières années, notre parcours a été empreint de réussites et de gains importants. Il fut aussi marqué par des difficultés. Dans ces moments, nos valeurs de solidarité et d'équité ont souvent été mises à rude épreuve, nous portant même à vouloir les remettre en question. Heureusement, nous n'avons jamais cédé à cette avenue trop facile, signe qu'elles sont bien enracinées au sein de notre organisation. Cet héritage est à coup sûr « garant de l'avenir » et nous permet d'envisager les années à venir ensemble, avec confiance.

Jean-Louis Gagnon

Le conseil d'administration

Président	Jean-Louis Gagnon *	Secteur 10
1er vice-président	Raymond Deschamps *	Secteur 9
2e vice-président	Roger Blanchette *	Secteur 3
Membres	Hilaire Tremblay	Secteur 1
	Marc-Henri Thibault	Secteur 2
	Rodrigue Roy	Secteur 4
	Adéodat Rouleau	Secteur 5
	Yvan Harrisson	Secteur 6
	Bernard Harrison	Secteur 7
	Jean-Maurice Lechasseur*	Secteur 8
	Réal Morin *	Secteur 11
	Louis-Cyrice Albert	Secteur 12
	Laval Mailloux	Secteur 13
	Berthier Dumont	Secteur 14
	Alain Lemieux *	Secteur 15

* Membres du conseil exécutif

Le personnel (en poste au 31 décembre 2007)

Jean Tremblay, directeur général
Gisèle Marquis, adjointe administrative à la division foresterie et gestion financière
Gisèle Duguay, secrétaire à la direction
Nancy Proulx, coordonnatrice à l'information

Mise en marché
Robin Lavoie, coordonnateur à la mise en marché
Carmen Michaud, secrétaire à la mise en marché
Denis Vignola, cartographie et mise à jour des dossiers
Régis Lizotte, coordonnateur-terrain
François Ouellet, coordonnateur-terrain
Gaston Fiola, conseiller à la commercialisation (jusqu'en octobre 2007)

Gestion financière
Jean-Pierre Bellavance, technicien en administration
Line Heppell, agente responsable à l'informatique

Certificat de producteur forestier
Louise Dumais, responsable de l'analyse des dossiers

Formation et transfert de connaissances
Serge Racine, agent de transfert de connaissances (jusqu'en août 2007)

L'état des résultats

Le chiffre d'affaires a diminué de 22 % en 2007 par rapport à 2006, passant de 9,65 M $ à 7,53 M $. Cette importante baisse est attribuable à une diminution des quantités livrées chez Uniboard Canada inc., usine de Sayabec, découlant du litige relatif au renouvellement du contrat, et de la non-réalisation de la dernière année de l'entente avec Smurfit-Stone, usine de Matane.

Le Syndicat a réalisé une perte de 130 899 $ pour l'année financière se terminant le 31 décembre. Celle-ci s'explique principalement par une baisse des contributions pour l'administration du plan conjoint puisque que moins de bois ont été vendus aux usines de sciage. Une diminution de la quantité livrée à Uniboard Canada a également contribué à cette perte.

Cependant, le conseil d'administration a pris des mesures afin de diminuer les frais administratifs durant l'année et a décidé d'utiliser les surplus accumulés pour maintenir approximativement les mêmes prix aux producteurs qu'en 2006.

Prix des bois à pâtes, papiers et panneaux

Le tableau 1 présente le prix final moyen payé au chemin du producteur, dépendamment des essences et des types de produits. De façon particulière, pour le bois résineux rondin de 1,22 mètre, les prix ont été de 21,37 $ / MCA pour la période du 1er janvier au 6 mai, de 22,91 $ / MCA du 7 mai au 30 juin et de 22,07 $ / MCA du 1er juillet au 31 décembre 2007. Pour les feuillus mous (tremble et peuplier) et les feuillus durs, les prix ont diminué dans le premier groupe d'essences de 0,75 $ / TMH et dans le second groupe de 1 $ / TMH pour la période du 3 septembre au 31 décembre.

Tableau 1

BOIS À PÂTE — PRIX FINAL AU CHEMIN DU PRODUCTEUR 2007

ESSENCES	FAÇONNAGE	UNITÉ DE MESURE	PRIX MOYEN (AVANT TRANSPORT ET AUTRES CONTRIBUTIONS)	PRIX FINAL MOYEN AU PRODUCTEUR EN 2007
Résineux	Rondins (1,22 mètre)	MCA	**32,92 $**	22,04 $
Résineux	Rondins (2,44 mètres)	MCA	**42,33 $**	31,25 $
Résineux	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**44,00 $**	26,00 $
Pin & Mélèze	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**40,50 $**	26,00 $
Feuillus mous	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**42,73 $**	29,65 $
Feuillus durs	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**50,52 $**	36,41 $

La mise en marché 2007

La crise forestière a affecté à la baisse les quantités ainsi que la valeur des bois livrés aux usines de transformation. Au total, pour toutes les catégories, on note une diminution des livraisons de 25,66 %, soit 232 784 MCS, et une baisse totale des prix du bois de 31,61 % équivalant à une perte de 16,17 millions $ par rapport à 2006; le marché du sciage est le plus touché. Plus spécifiquement pour le groupe résineux (sapin – épinette) les volumes livrés sont passés de 449 091 MCS à 294 544 MCS, soit une baisse 34,4 % en 2007.

La mise en marché 2007
MARCHÉ DES PÂTES, PAPIERS ET PANNEAUX

En comparant avec l'année précédente, on note une diminution des volumes destinés aux marchés des pâtes et papiers feuillus. Le **tableau 2** démontre qu'un peu plus de 118 189 tonnes métriques humides (TMH) de bois ronds ont été livrées à Norampac inc., usine de Cabano, Tembec, usine de Matane, Faser Papers inc. à Edmunston, Smurfit-Stone, usine de Matane et Uniboard Canada, usine de Sayabec.

Le marché des pâtes et papiers résineux a été relativement stable en 2007. En effet, 24 781 mètres cubes apparents (MCA) ont été livrés, comparativement à 25 415 MCA en 2006. Fraser Papers inc. a acheté 8 018 MCA, F.F. Soucy (White Birch Papers) de Rivière-du-Loup a reçu 16 350 MCA, incluant 1 916 MCA d'épinette de Norvège, et, finalement, 413 MCA ont été livrés à Kruger de Trois-Rivières.

Fait à remarquer pour le marché des panneaux particules, il fut livré seulement 12 130 TMH de bois, alors que l'année précédente, la quantité était de 33 145 TMH. On note ainsi une diminution de 63,4 %, le litige avec Uniboard Canada étant la principale cause.

Nous avons poursuivi l'expérience pilote avec Bois BSL en livrant 344 TMH de bois ronds d'érable et de bouleau.

QUANTITÉS LIVRÉES AUX USINES EN 2007

Tableau 2

USINES	TYPE DE PRODUIT	UNITÉ DE MESURE	QUANTITÉS LIVRÉES EN 2007					QUANTITÉS LIVRÉES AU 31 DÉC.2006
			RÉSINEUX	AUTRES RÉSINEUX	FEUILLUS MOUS	FEUILLUS DURS	TOTAL	
NORAMPAC INC.	RONDINS *Tremble, peuplier* *Bouleau blanc,jaune* *autres feuillus durs* *Aut. f. durs Bégin&Bégin*	TMH			31 492	 23 222 16 032 8 112	78 858	78 646
SMURFIT-STONE CANADA INC.	RONDINS *Tremble, peuplier* *Tous les feuillus durs*	TMH				570	570	0
SMURFIT-STONE CANADA INC.	COPEAUX *(Arbres en longueur)*	TMA				0	0	5 085
SPRUCE FALLS INC. AMQUI MATANE ST-FABIEN	RONDINS *Tremble, Peuplier*	TMH			 13 781 9 022 1 985		24 788	23 388
UNIBOARD CANADA INC.	RONDINS *Autres* *Érable, bouleau*	TMH		268	1 049	 10 813	12 130	33 145
BOIS BSL MATANE	RONDINS *Érable, bouleau*	TMH				344	344	1 389
F.F. SOUCY INC.	RONDINS Par train sur roue *Sapin, épinette*	MCA	5 524 10 826				16 350 *comprend 1916 mca EPO*	20 560
FRASER PAPERS INC.	RONDINS *Sapin, épinette* *Tremble pur 4 pieds* *Tremble pur 8 pieds*	MCA MCA TMH	8 018		 99 1 830		8 018 99 1 830	4 363 54 2 958
FRASER PAPER INC. (AMQUI)	RONDINS *Sapin, épinette*	TMH	13				13	0
KRUGER TROIS-RIVIÈRES	RONDINS *Épinette*	MCA	413				413	492
COPEAUX VALLÉE INC.	RONDINS *Sapin, épinette*	TMH						750
TOTAL **TOTAL** **TOTAL**		**MCA** **TMH** **TMA**	**24 781** **13** **0**	**0** **268** **0**	**99** **59 159** **0**	**0** **59 093** **0**	**24 880** **118 533** **0**	**25 469** **140 276** **5 085**

Le marché des bois destinés aux usines de sciage et de déroulage

Ce marché s'est littéralement effondré depuis 2005 puisque la quantité totale (toutes essences confondues) livrée aux usines est passée de 1 593 818 MCA à 939 731 MCA en 2007, une diminution de 41 %. En ce qui concerne la valeur globale des bois, elle est passée de 31,18 M $ à 27,44 M $. Ces éléments négatifs se traduisent par une perte de revenus pour les producteurs de 53,2 % en deux ans. Le tableau 3 fait état de l'évolution des volumes transigés et des prix moyens par groupe d'essences pour la période de 2003 à 2007.

Tableau 3

BOIS DE SCIAGE ET DE DÉROULAGE — VOLUMES TRANSIGÉS ET PRIX MOYENS À L'USINE M³ APP.

Groupes d'essences	2007		2006		2005		2004		2003	
	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)
Sapins-épinettes	485 585	32,94 $	741 920	38,37 $	853 646	43,95 $	806 100	42,35 $	707 115	38,26 $
Feuillus mous	310 966	23,74 $	390 175	24,06 $	536 783	26,33 $	518118	25,39 $	554 182	23,97 $
Feuillus durs	114 422	27,48 $	98 695	30,74 $	104 134	29,62 $	117 864	29,36 $	106 671	27,73 $
Autres résineux	28 758	32,11 $	56 708	33,81 $	99 255	39,19 $	106 346	36,51 $	95 741	34,11 $
TOTAL	**939 731**		**1 287 498**		**1 593 818**		**1 548 428**		**1 463 709**	

BOIS DE SCIAGE ET DE DÉROULAGE — VOLUMES TRANSIGÉS ET PRIX MOYENS À L'USINE M³ SOLIDE

Groupes d'essences	2007		2006		2005		2004		2003	
	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)
Sapins-épinettes	294 544	54,30 $	449 091	63,38 $	516 456	72,64 $	487 690	70,00 $	427 804	63,25 $
Feuillus mous	175 239	42,13 $	218 673	42,93 $	300 598	47,02 $	290 146	45,34 $	310 342	42,80 $
Feuillus durs	61 564	51,07 $	52 673	57,59 $	54 150	56,96 $	61 289	56,47 $	55 469	53,33 $
Autres résineux	16 614	55,58 $	32 738	58,57 $	54 590	71,25 $	58 490	66,38 $	52 658	62,02 $
TOTAL	**547 961**		**753 175**		**925 794**		**897 615**		**846 273**	

Résineux Ce groupe d'essences a été le plus affecté par la crise forestière. En effet, la quantité vendue aux acheteurs a diminué de 256 334 MCA par rapport à l'année précédente. Le prix moyen est passé de 38,37 $/MCA (278,18 $/corde) à 32,94 $/MCA (238,80 $/corde) en 2007.

Feuillus mous Les livraisons ont diminué dans une moindre mesure pour ce groupe d'essences entre 2006 et 2007, puisqu'elles sont passées de 390 175 MCA à 310 966 MCA. La différence de prix n'a été que de 0,32 $/MCA. Cependant, l'écart est plus important au chapitre des volumes en comparant avec 2005, puisque la quantité livrée se situait à 536 783 MCA.

Feuillus durs Parmi tous les groupes d'essences, c'est le seul où l'on constate une augmentation des livraisons. Le volume transigé a été à la hausse de 15,9 % pour se situer à 114 422 MCA. Le prix moyen a fléchi de 3,26 $/MCA pour s'établir à 27,48$/MCA.

Autres résineux Entre 2006 et 2007, la quantité vendue a été à la baisse de 49,2 %. C'est la plus importante diminution depuis les quatre dernières années. Ce groupe d'essences étant principalement constitué de cèdre, les 28 758 MCA se sont vendus au prix moyen de 32,11 $/MCA.

La possibilité forestière du territoire du plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Le tableau 4 fait état des quantités transigées aux usines de transformation, incluant la récolte de bois de chauffage, en comparaison avec la possibilité forestière pour chacun des groupes d'essences. Durant les trois dernières années, le pourcentage d'utilisation totale de la possibilité ont été respectivement de 72,7 %, 61,4 % et 46,6 % en 2007.

Tableau 4

VOLUMES TRANSIGÉS PÂTES, PANNEAUX ET SCIAGE

Compilation du 1er janvier au 31 décembre 2007 | MCS

Groupes d`essences		Volumes transigés-Pâtes	Volumes transigés-Panneaux	Volumes transigés-Sciage	Bois de chauffage	Total Pâtes panneaux et sciage	Calcul de possibilité forestière annuelle Horizon de 0 à 30 ans	0 % de la possibilité forestière	% comparatif 2006
Résineux	Sapin, épinette, pin gris,mélèze	15 303	0	300 553	2 225	318 081	623 600	51,0%	76,9%
Autres résineux	Cèdre, pin blanc, pin rouge	0	308	10 605	2 225	13 138	68 500	19,2%	37,7%
Feuillus mous	Tremble, peuplier	58 165	1 049	175 239	8 240	242 693	489 200 (1)	49,6%	57,9%
Feuillus durs	Érable, bouleau, merisier...	42 031	9 408	61 564	45 000	158 003	388 900 (2)	40,6%	45,2%
TOTAL		**115 499**	**10 765**	**547 961**	**57 690** (4)	**731 915**	**1 570 200 (3)**	**46,6%**	**61,4%**

NOTE: 1- Inclus Pet, Peb et Peg. 2- Ce volume tient compte de la disponibilité de l'érable pour le sciage, soit 54 % 3- Inclus les volumes conjoncturels
4- Données issues d'un sondage effectué en 2002 par l'Agence régionale de mise en valeur. Pour le présent tableau, le territoire exclut la MRC Kamouraska et inclut la partie ouest de la MRC Avignon.

Échos du passé

Le 12 juillet 1958, un avis officiel de sanction du plan conjoint de Rimouski-Matapédia paraissait dans la Gazette Officielle. Quelques jours plus tard, les administrateurs du plan, dont MM. Arthur Dubé, de Saint-Octave-de-Métis, et Léonard Otis, de Saint-Damase, acheminaient une lettre aux acheteurs de bois de pulpe les informant de l'existence légale de l'Office et les invitant à négocier la commercialisation du bois des producteurs. Au nombre des compagnies qui avaient répondu à l'invitation, on retrouvait la Fraser Compagnie ltée, à Edmundston et la Gaspésia Sulphite ltée, à Chandler. Des projets de contrat ont été élaborés et les clauses furent étudiées avec soin. Les séances de travail des administrateurs pouvaient se terminer aux petites heures du matin. Ces producteurs engagés dans une même cause jetaient les bases de ce qui allait devenir un plan conjoint de mise en marché bénéficiant à l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent.

Répartition des volumes 2007 par MRC

Le **tableau 5** présente les volumes produits par groupe d'essences dans chacune des MRC ou parties de MRC incluses dans le territoire du plan conjoint.

Tableau 5

DISTRIBUTION DES VOLUMES 2007 PAR MRC

MRC	Pâtes, papiers, panneaux, déroulage et sciage				
	F. Mous MCS	F. Durs MCS	SEPM MCS	Aut. Rés. MCS	Total MCS
HAUTE-GASPÉSIE	0	20	1 191	20	1 231
AVIGNON-OUEST	9 790	7 335	21 188	408	38 721
MATAPÉDIA	51 659	22 588	72 426	2 339	149 012
MATANE	8 129	2 190	43 858	539	54 716
MITIS	29 031	5 392	47 471	1 399	83 293
RIMOUSKI-NEIGETTE	35 382	7 543	45 024	860	88 809
BASQUES	18 837	2 729	17 090	404	39 060
RIVIÈRE-DU-LOUP	18 909	4 669	13 664	2 209	39 450
TÉMISCOUATA	62 311	60 537	50 133	2 650	175 632
PROVENANCE NON IDENTIFIÉE	405	0	3 811	85	4 301
BOIS DE CHAUFFAGE	8 240	45 000	2 225	2 225	57 690
TOTAL	**242 693**	**158 003**	**318 081**	**13 138**	**731 915**

TERRITOIRE DU PLAN CONJOINT

Échos du passé

L'Union catholique des cultivateurs du Bas-Saint-Laurent a grandement supporté les propriétaires de boisés dans la création des plans conjoints. Au départ, il avait été convenu de créer un seul plan conjoint pour le Bas-Saint-Laurent mais de façon progressive, le premier dans le secteur de Rimouski-Matapédia (1958), le deuxième dans la région de Rimouski-Matane (1959), le troisième dans la région de Rimouski-Témiscouta (1961) et le quatrième dans la région de Rimouski-Rivière-du-Loup (1962). Ces quatre plans conjoints étaient administrés par l'Office des producteurs de bois de Rimouski. Près de 20 ans plus tard, en 1977, tous les producteurs du Bas-Saint-Laurent étaient regroupés au sein d'un seul plan conjoint et du Syndicat des producteurs de bois, devenu aujourd'hui le Syndicat des producteurs forestiers.

Les perspectives 2008
pour les marchés des pâtes, papiers et panneaux

On présente dans le **tableau 6** les prévisions de mise en marché pour l'année 2008 pour chacune des usines avec qui le Syndicat détient une entente d'approvisionnement.

Tableau 6

PRÉVISION DES LIVRAISONS AUX USINES POUR 2008

USINES	TYPE DE PRODUIT	UNITÉ DE MESURE	RÉSINEUX	AUTRES RÉSINEUX	FEUILLUS MOUS	FEUILLUS DURS	TOTAL
NORAMPAC INC du 01/01/2008 au 31/12/2008	RONDINS *Tremble, peuplier Feuillus durs*	TMH			29 896	52 278	82 174
SMURFIT-STONE CANADA INC	RONDINS COPEAUX	TMH TMA					À déterminer
SPRUCE FALLS INC (TEMBEC, MATANE)	RONDINS *Tremble purs*	TMH			25 000		25 000
UNIBOARD CANADA INC	RONDINS *Pins, mélèze Érable, bouleau*	TMH					-
F.F. SOUCY INC. du 01/01/2008 au 31/12/2008	RONDINS *Sapin, épinette*	MCA MCA	37 000				37 000
FRASER PAPERS INC	RONDINS *Sapin, épinette Sapin, épinette Tremble*	MCA TMH TMH	10 000 3 000		3 500		10 000 3 000 3 500
TOTAL TOTAL TOTAL		**MCA TMH TMA**	**47 000 3 000 0**	**0 0 0**	**0 58 396 0**	**0 52 278 0**	**47 000 113 674 0**

La certification des pratiques forestières
UNE RÉALITÉ QU'ON NE PEUT IGNORER

Au cours de la dernière année, le Syndicat des producteurs forestiers a poursuivi un travail d'analyse et d'information sur le dossier de la certification des pratiques forestières des producteurs. En plus d'avoir produit un document de vulgarisation sur la question (voir page 16 « Outils d'information sur la certification forestière », l'organisation a aussi évalué divers scénarios, en collaboration avec les responsables du programme CertificAction BSL, afin d'agir comme répondant pour un groupe de propriétaires désireux d'obtenir la certification de leurs pratiques forestières. Dès 2008, le conseil d'administration aura à se prononcer sur le sujet. Rappelons que la certification forestière se révèle de plus en plus comme une exigence sur les marchés mondiaux. Dans un avenir rapproché, seules les sources d'approvisionnement certifiées risquent ainsi de trouver preneurs.

La mise en valeur

Les **tableaux 7** et **9** font état des sommes affectées à la mise en valeur par agent livreur oeuvrant sur le territoire des Agences. Le **tableau 8** présente les superficies sous aménagement et les budgets alloués par unité d'aménagement. Les producteurs forestiers actifs sur le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur du Bas-Saint-Laurent ont bénéficié au total de 12 717 406 $ en travaux et en aide technique, comparativement 12 832 228 $ en 2006. Les producteurs forestiers actifs sur le territoire de l'Agence de la Gaspésie (L'Ascension-de-Patapédia, Saint-François-d'Assise, Sainte-Anne-de-Restigouche, Matapédia et Saint-Alexis-de-Matapédia) ont bénéficié d'une somme de 438 102 $, comparativement à 338 960 $ en 2006.

Gamme de travaux sylvicoles : quelques changements à noter

Lors de la rencontre des partenaires de la forêt privée, tenue en mai 2006, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a demandé aux Agences d'établir un plan d'action visant la réduction de certains coûts au profit d'une augmentation de travaux sylvicoles, plus particulièrement des travaux générant la récolte de bois. Pour les propriétaires forestiers, le plan d'action de l'Agence du Bas-Saint-Laurent s'est traduit au cours de la dernière année par des changements à la gamme de travaux proposés; changements qui sont inspirés des orientations suivantes :

- la réalisation de travaux permettant l'implantation de la régénération naturelle et respectant la dynamique des peuplements forestiers;
- la réalisation de travaux de voirie forestière comportant un effort particulier à la protection des cours d'eau;
- un plan d'aménagement allégé pour le propriétaire.

Tableau 7

BUDGET 2007-2008

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSEILLERS FORESTIERS	PROGRAMME DE MISE EN VALEUR			
	Aide regroupée	**Aide individuelle**	**TOTAL 2007-2008**	**TOTAL 2006-2007**
G.F.A TACHÉ	480 495 $	712 179 $	1 192 674 $	1 179 512 $
C.A.F. TRANSCONTINENTALE	670 923 $	319 075 $	989 998 $	928 123 $
G.F. EST-DU-LAC TÉMISCOUATA	946 805 $	107 967 $	1 054 772 $	956 715 $
S.E.R. DES BASQUES	602 550 $	365 736 $	968 286 $	969 705 $
S.E.R. DE LA NEIGETTE	633 951 $	375 415 $	1 009 366 $	1 004 118 $
S.E.R. DE LA MÉTIS	1 279 840 $	612 949 $	1 892 789 $	1 876 187 $
S.E.R. DES MONTS	955 571 $	181 703 $	1 137 274 $	1 196 313 $
S.E.R. DE LA VALLÉE	1 623 593 $	652 799 $	2 276 392 $	2 289 740 $
G.F. DU KAMOURASKA	638 774 $	93 132 $	731 906 $	707 545 $
C.F. CÔTE-DU-SUD	- $	717 870 $	717 870 $	736 794 $
COOP. HAUT PLAN VERT	- $	347 796 $	347 796 $	316 722 $
FORÊT MODÈLE	- $	- $	- $	361 641 $
SYLVEST	- $	129 732 $	129 732 $	120 886 $
CENTRE DE FORESTERIE DE L'EST DU QUÉBEC	- $	268 551 $	268 551 $	188 227 $
TOTAL	**7 832 502 $**	**4 884 904 $**	**12 717 406 $**	**12 832 228 $**

Budget 2007-2008

Tableau 8

MISE EN VALEUR / BUDGET 2007-2008

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT		SUP. SOUS AMÉNAGEMENT (ha)	PROJECTION (1)
TACHÉ			
Groupement forestier et agricole Taché		56 073	1 192 674 $
Coopérative Haut Plan Vert		1 600	33 746 $
	Total	57 673	1 226 420 $
TRANSCONTINENTALE			
Corporation agroforestière Transcontinentale		42 748	989 998 $
Sylvest		6 047	129 732 $
	Total	48 795	1 119 730 $
EST DU LAC TÉMISCOUATA			
Groupement forestier Est-du-Lac Témiscouata		33 982	1 054 772 $
Coopérative Haut Plan Vert		467	12 531 $
	Total	34 449	1 067 303 $
DES BASQUES			
SER des Basques		43 903	968 286 $
Coopérative Haut Plan Vert		6 302	137 924 $
	Total	50 205	1 106 210 $
DE LA NEIGETTE			
SER de la Neigette		45 210	1 009 366 $
Coopérative Haut Plan Vert		4 179	93 300 $
	Total	49 389	1 102 666 $
DE LA MÉTIS			
SER de la Métis		66 063	1 892 789 $
Coopérative Haut Plan Vert		2 595	70 295 $
	Total	68 658	1 963 084 $
DES MONTS			
SER des Monts		27 477	1 137 274$
Centre de foresterie de l'Est du Québec		3 978	164 649 $
	Total	31 455	1 301 923 $
DE LA VALLÉE			
SER de la Vallée		84 371	2 276 392 $
Centre de foresterie de l'Est du Québec		3 851	103 902 $
	Total	88 222	2 380 294 $
KAMOURASKA			
Groupement forestier de Kamouraska		31 218	731 906$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud		31 046	717 870 $
	Total	62 264	1 449 7776 $
GRAND TOTAL		**491 110**	**12 717 406 $**

(1) Les dépenses réelles au 31 mars 2008 pourront différer des projections présentées dans ce tableau.

Agence de la Gaspésie

Tableau 9

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles

	Programme d'aide à la mise en valeur	Programme de création d'emplois	Programme d'investissements sylvicoles	Total 2007-2008	Total 2006-2007
Coop. services forestiers Maxifor	8 814 $	13 990 $	-	22 804 $	378 057 $
GAF Ristigouche	234 492 $	147 676 $	33 130 $	415 298 $	19 386 $
	243 306 $	**161 666 $**	**33 130 $**	**438 102 $**	**397 443 $**

Des changements toujours attendus
CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER

Au cours de la dernière année, le Syndicat a traité 1 830 dossiers visant la reconnaissance des producteurs forestiers. Plus de 2 500 personnes ont par ailleurs bénéficié des services de la responsable de l'analyse des dossiers, soit par le biais de rencontres ou de consultations téléphoniques.

L'année dernière, nous annoncions l'avènement de modifications au certificat de producteur en ce qui a trait à la durée du certificat. Malheureusement, ces dernières n'ont pas encore été mises en application par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Rappelons qu'il s'agit d'harmoniser la durée du certificat à celle du plan d'aménagement qui est de dix ans. Déplorant la situation, le Syndicat a sollicité l'intervention du ministre afin que les producteurs puissent compter sur l'application des nouvelles règles le plus tôt possible. Le 25 octobre 2007, la sous-ministre associée à Forêts Québec, Mme Paule Têtu, y donnait suite et indiquait que les mesures « devraient être mises en œuvre au plus tard le 1er avril 2008 ».

La mise en valeur, une question importante
LE COMITÉ DES PROPRIÉTAIRES

Le comité des propriétaires s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2007 afin de discuter de sujets relatifs à la mise en valeur des forêts privées. Rappelons qu'il est formé de 18 propriétaires forestiers, soit deux par unité d'aménagement (aide individuelle et aide regroupée) et de deux membres de la section jeunesse. Outre la certification forestière, le comité a porté une attention particulière au plan d'action de l'Agence régionale de mise en valeur et au Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

Un représentant du programme de CertificAction BSL a fait une présentation aux membres sur les diverses questions relatives à la certification des pratiques forestières. Comprenant qu'il s'agira un jour d'une avenue inévitable pour les producteurs désirant conserver un accès aux marchés, les propriétaires se sont montrés préoccupés face à divers aspects de la certification, notamment les coûts de son implantation. Ils ont vu d'un bon œil la production d'un outil de vulgarisation sur la certification, prévue à l'une des actions du Projet de développement durable de la forêt privée. Le comité des propriétaires a d'ailleurs continué de suivre avec intérêt la mise en œuvre de ce projet de développement, dont les actions concernant la relève forestière. Il souhaite également que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune l'appuie davantage en investissant des sommes pour la réalisation de travaux visant l'optimisation de la productivité forestière.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées a présenté au comité des propriétaires le contenu d'un plan d'action qu'elle a mis en application en juin 2007. Ce plan tire son origine, rappelons-le, de la rencontre des partenaires de la forêt privée, tenue en mai 2006, au cours de laquelle le ministre des Ressources naturelles et de la Faune demandait aux agences d'établir un plan d'action visant la réduction de certains coûts au profit d'une augmentation de travaux sylvicoles, plus particulièrement des travaux générant la récolte de bois. Ce plan s'est traduit par quelques changements à la gamme de travaux proposés. Bien qu'ils y ont vu des éléments positifs, le comité a toutefois déploré la diminution des services dans le cadre du programme multiressource et l'abandon de certains travaux qui étaient auparavant subventionnés.

Trois membres du comité, MM. **Richard d'Auteuil** de Saint-Léandre, **Marc-Aubert Turcotte** de Saint-Damase, et **René Bérubé** de Pohénégamook, se sont impliqués activement dans la sélection des lauréats du concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent. Cette activité annuelle de reconnaissance et de valorisation demeure très importante pour le comité des propriétaires.

Rappelons qu'en 2006, le comité s'est donné une politique de fonctionnement précisant la durée du mandat des membres et un mécanisme d'alternance. Ces règles seront mises en application en 2008.

Pour une plus grande autonomie dans son boisé
LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Le Syndicat des producteurs forestiers est mandaté par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées afin de donner à des groupes de propriétaires des cours théoriques et pratiques sur des thèmes qui leur permettent d'améliorer leurs connaissances tant pour la planification, la gestion, l'exploitation, la protection et la conservation de leurs forêts. Au cours de la dernière année, près de 500 propriétaires ont suivi les formations proposées incluant les activités du Mérite forestier. Les formations sur l'utilisation du GPS et le débardage avec VTT figurent parmi les plus populaires. Chaque formation faisant l'objet d'une évaluation par les participants, nous sommes à même de constater la satisfaction quant au travail des formateurs et au contenu abordé.

La mise en valeur du savoir-faire
MÉRITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT 2007

La 7e édition du concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent a donné lieu à de vives émotions à l'occasion du gala de remise des prix, le 12 septembre. Une centaine de personnes étaient réunies à cette occasion et autant lors des visites-terrains organisées chez les lauréats des 1er prix des deux catégories : « propriété de 120 hectares et moins » et « propriété de plus de 120 hectares ». Au fil du temps, cette distinction régionale s'est démarquée comme un événement attendu et important pour la forêt privée, tant pour les propriétaires forestiers que pour le personnel professionnel qui soutient la démarche des propriétaires.

Les lauréates et lauréats

CATÉGORIE « PROPRIÉTÉ DE MOINS DE 120 HECTARES »

- **1er prix (prix Jean-Guy-Gagnon)**
  M. Adélard Bérubé, Saint-Octave-de-Mitis
- **2e prix**
  M. Jean-Paul Morneau, Rivière-Bleue
- **3e prix**
  M. Yves Detroz, Trinité-des-Monts

CATÉGORIE « PROPRIÉTÉ DE 120 HECTARES ET PLUS »

- **1er prix (prix Jean-Guy-Gagnon)**
  Michel Labrie et France Thériault, Saint-Cyprien
- **2e prix**
  Mario Lagacé, Saint-Hubert
- **3e prix**
  Louis-Cyrice Albert, Saint-Cyprien

Le Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent

Plus de la moitié des actions prévues au Projet de développement durable de la forêt privée ont été réalisées. Trois ans après son dévoilement, le Syndicat des producteurs forestiers et la Fédération des organismes de gestion en commun sont en mesure de présenter un bilan intéressant pour ce projet qui comporte 23 actions à réaliser sur un horizon de dix ans. Plus particulièrement au cours de la dernière année, quatre parmi elles ont été réalisées ou ont connu de bonnes avancées.

4 - Les bénéfices environnementaux qui émergent de la forêt privée

La Chaire de recherche sur la forêt habitée a mené une enquête auprès de la population afin de connaître la valeur accordée par les Bas-laurentiens aux bénéfices issus de la forêt privée. Les résultats démontrent que les forêts privées sont des endroits fréquentés par le public, surtout pour des activités récréatives. Les gens interrogés considèrent par ailleurs que la forêt privée contribue à la qualité de l'eau et de l'air et se montrent ouverts à payer pour ces services rendus. Ces résultats permettront de justifier la mise en place de mesures d'accompagnement à la conservation pour les propriétaires, ce qui constitue la 16e action au Projet de développement durable.

5 – L'étude des divers scénarios sylvicoles à l'échelle d'un peuplement

Complétée en 2007, cette étude visait, d'une part, à ajuster la production sylvicole aux besoins de l'industrie et à optimiser le rendement économique pour les producteurs forestiers. Une analyse de divers scénarios sylvicoles a donc été effectuée pour cette initiative menée par la Fédération des organismes de gestion en commun, en partenariat avec l'Agence régionale de mise en valeur, le Syndicat des producteurs forestiers et l'industrie du sciage. Les résultats ont permis l'élaboration d'un nouvel outil qui sera utilisé dès cette année par les technologues forestiers dans le cadre des services-conseils donnés aux propriétaires.

18- Les outils d'information sur la certification des pratiques forestières

Le Syndicat des producteurs forestiers est promoteur de ce projet qui vise à informer davantage les propriétaires sur les enjeux de la certification forestière. Grâce à une aide financière du Programme CertificAction BSL, le Syndicat a produit un document de vulgarisation sur la question. On y aborde les aspects relatifs à l'obtention d'une certification : exigences de base, conditions à remplir, coûts, etc. La diffusion de ce document se fera tout au cours de l'année 2008.

Étaient présents au lancement du programme : **Claude Guimond**, président de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, **Pierre-Maurice Gagnon**, président de la Fédération des producteurs de bois du Québec, **Jasmin Michaud**, président de la section jeunesse du Syndicat des producteurs forestiers, **Laurent Pellerin**, président de l'Union des producteurs agricoles, **Jean-Maurice Lechasseur**, président du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

20 – Programme de soutien à la relève

Le Syndicat a lancé officiellement un programme de soutien à la relève, le 21 janvier 2007, dans le cadre d'un brunch-conférence qui réunissait des jeunes et des producteurs forestiers intéressés par ce projet. Présent pour l'occasion, M. **Laurent Pellerin**, alors président de l'Union des producteurs agricoles, a réitéré l'appui de l'UPA dans les démarches visant le soutien à l'établissement des jeunes. Rappelons que ce programme comporte entre autres une formule de parrainage et des activités de réseautage entre propriétaires forestiers établis et des jeunes voulant vivre de la forêt. À la fin de l'année 2007, le Syndicat achevait le montage financier servant à la réalisation de ces activités. À partir des demandes reçues, quinze jumelages pourront ainsi être formés cette année.

22 – La redéfinition du cadre d'intervention du personnel technique et professionnel

Ce projet, mené par la Fédération des organismes de gestion en commun, vise à améliorer les conditions de travail du personnel technique et professionnel et, par la même occasion, les services techniques offerts aux producteurs forestiers aménagistes. Au cours de la dernière année, une analyse en profondeur de tous ces aspects a été effectuée. Parmi les conclusions, on note certaines améliorations à apporter, notamment à l'égard de l'organisation des services techniques donnés aux propriétaires. La mise en application de ces dernières fera l'objet d'une évaluation en partenariat avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, dans le cadre de la livraison du programme de mise en valeur.

Les autres dossiers de l'heure

PASSER AU TRAVERS DE LA CRISE

Soixante-dix pour cent des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent ont un revenu familial avant impôt de moins de 45 000 $.

Source : Oleg Stanek, professeur chercheur à l'Université du Québec à Rimouski

L'année 2007 figure parmi l'une des plus difficiles. Fermeture et consolidation d'usines, baisse drastique des prix, tous les éléments se sont réunis pour ajouter à la situation dramatique des producteurs.

Plusieurs démarches ont été effectuées par le Syndicat des producteurs forestiers au cours de l'année 2007 auprès des représentants élus à l'Assemblée nationale et des représentants du ministère des Ressources naturelles, afin que soient mises en place des mesures d'aide pour soutenir les producteurs en temps de crise, comme il se fait en agriculture. Pour faciliter le travail, le Syndicat a proposé un plan intégrant des solutions adaptées aux réalités des producteurs. Ce document, fruit d'une journée de réflexion tenue avec les délégués en mars 2007, identifiait des mesures simples, avec ou sans coûts directs pour le gouvernement.

Voyant que rien ne bougeait, le Syndicat a tenu une conférence de presse en novembre 2007 afin d'alerter les médias sur la situation dramatique vécue par les propriétaires de lots boisés. Par la suite, le 10 décembre, la Fédération des producteurs de bois du Québec et l'Union des producteurs agricoles organisaient une manifestation sur la colline parlementaire afin d'exprimer le mécontentement des producteurs face à l'inertie du gouvernement Charest. Le Syndicat a alors mobilisé une centaine de producteurs de la région qui ont pris la route vers Québec.

Toute ces démarches se terminaient sur un triste constat, avec l'indication que les producteurs ne semblaient pas faire partie du plan de soutien du gouvernement. Cette situation doit être corrigée et justifie que le Syndicat y consacre des énergies de concert avec la Fédération et les autres syndicats du Québec.

PARCE QU'IL FAUT VOIR LOIN
La relève

Le dossier de la relève forestière a progressé au cours de la dernière année par le biais d'une table de travail provinciale créée par la Fédération des producteurs de bois et l'Union des producteurs agricoles. Les travaux de ce comité ont donné lieu à un document de réflexion et d'orientation qui fait état des enjeux et initiatives possibles pour aider les jeunes à s'établir en forêt privée.

Jasmin Michaud, président de la section jeunesse.

Ce document met en lumière les difficultés liées aux prix élevés des lots boisés et à l'achat des premiers équipements forestiers, des conditions de financement ainsi que de la fiscalité foncière et du revenu comme mesures d'aide. On met aussi en valeur l'importance du transfert de connaissances entre les générations et du maintien du niveau d'activités d'aménagement en forêt privée. Les initiatives menées par le Syndicat depuis 2005 en matière de relève ont servi à documenter la problématique. Des membres de la section jeunesse du Syndicat ont d'ailleurs participé aux travaux de cette table de travail, en plus des syndicats du Bas-Saint-Laurent, de Québec, de la Beauce et de l'Estrie.

Ce document de réflexion issu des travaux de la FPBQ et de l'UPA sert depuis de référence au « comité provincial des partenaires de la forêt privée sur la relève des producteurs forestier ». Lors de la rencontre des partenaires de la forêt privée, en juin 2006, il fut en effet décidé de créer un comité sur ce dossier. Les principaux mandats de ce dernier, qui regroupe des représentants de la Fédération des producteurs de bois, du Regroupement des sociétés d'aménagement et du Conseil de l'industrie forestière du Québec, sont d'identifier des moyens et des actions en vue d'assurer la relève des propriétaires de lots boisés.

La vie syndicale

S'INFORMER ET FAIRE DES AFFAIRES
Journée forestière

C'est sous un ciel radieux que se tenait la 3e édition de la journée forestière, le 16 septembre à Dégelis. Plus de 500 personnes ont circulé sur le site prêté pour l'occasion par M. Réal Lavoie et Mme Carole Beaulieu.

Les producteurs forestiers ont pu s'informer sur différents aspects de la mise en marché et de la mise en valeur de leurs boisés. Les cliniques sur le façonnage des bois, les démonstrations de machinerie forestière et les visites de travaux sylvicoles ont été particulièrement appréciés. Il s'agit d'une journée qui permet aux participants d'échanger entre eux, en plus de pouvoir discuter directement avec des distributeurs d'équipements forestiers ou encore des acheteurs de bois qui se déplacent pour l'occasion.

MULTIPLIER LES CONTACTS
Visite d'usines

Toujours dans le but de demeurer près des producteurs, le conseil d'administration a convenu d'organiser, à titre expérimental, des activités-terrains avec ceux et celles intéressés à en savoir davantage sur les activités de mise en marché ou de mise en valeur. Des visites ont donc été organisées chez les entreprises Boiseries Rousseau à Métis-sur-Mer, l'usine de déroulage Atcon Plywood au Nouveau-Brunswick, l'usine de carton-caisse Norampac - Cabano et l'usine de pâtes et papiers Fraser Papers inc., située à Edmundston. Une activité-terrain, tenue dans la forêt d'un producteur à Saint-Marcellin, a aussi rassemblé des propriétaires intéressés par des questions relatives aux travaux d'aménagement. Toutes ces rencontres ont permis d'informer les participants sur les dossiers d'actualité au Syndicat.

SE FAIRE CONNAÎTRE
La section jeunesse

La section jeunesse du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent a fait ses premières apparitions auprès du grand public dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts à Rimouski et lors de la Journée forestière du Syndicat à Dégelis. Pour le premier événement, les jeunes forestiers ont distribué au-delà de 1 000 plants et donné des conseils pratiques aux gens sur la plantation et l'entretien des arbres. Par la suite, lors de la Journée forestière, ils ont pris en charge la vente de boissons. Ces activités de visibilité ont permis à la section jeunesse d'amasser des fonds pour différents projets et implications. Des membres ont aussi participé aux travaux du comité provincial sur la relève forestière, mis en place par la Fédération des producteurs de bois du Québec. Créée en 2005, la section jeunesse a pour objectif de promouvoir les intérêts de la relève auprès du Syndicat des producteurs forestiers et des différentes instances régionales.

Les activités de communication

DU NOUVEAU POUR LE JOURNAL « PERSPECTIVES FORÊTS »

Au cours de la dernière année, le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent a publié cinq numéros du journal « Perspectives Forêt ». L'année 2008 marquant le 50e anniversaire de la mise en marché collective, l'occasion était propice en 2007 pour travailler à la refonte visuelle du journal et proposer aux lecteurs une présentation révisée, présentant différemment l'information forestière qui les concerne.

PRIX DU BOIS EN LIGNE

www.spfbl.com

Depuis le printemps 2007, les producteurs peuvent consulter un répertoire d'acheteurs de bois de sciage et de déroulage sur le site Internet du Syndicat. Ce dernier, mis à jour une fois par mois, présente les besoins en approvisionnement des entreprises inscrites : les normes de façonnage et les prix.

Les acheteurs de la région ont été invités à participer à ce nouveau moyen de communication avec les producteurs et, à ce jour, une vingtaine d'entreprises ont répondu favorablement à l'invitation. Cette section du site Internet est d'ailleurs la plus achalandée, avec au-delà de 100 visiteurs par semaine. Cette statistique à elle-seule indique que ce répertoire répond à un besoin d'information chez les producteurs désirant planifier leurs activités de mise en marché.

LES PRODUCTEURS SE FONT ENTENDRE

Les producteurs ont occupé la scène médiatique, particulièrement au cours de l'automne, car il y avait urgence pour le Syndicat de dénoncer le manque de soutien du gouvernement à l'égard des producteurs affectés par la crise forestière. Les médias régionaux et parfois nationaux ont voulu faire la lumière sur ce qui se vivait et les porte-parole du Syndicat ont répondu à plusieurs demandes d'entrevue sur le sujet.

Au cours de la dernière année, le Syndicat a publié au-delà de vingt communiqués et tenu trois conférences de presse. Qu'il s'agisse du dossier de la relève forestière, de la campagne électorale provinciale ou encore de la crise forestière, l'organisation n'a pas manqué de communiquer les préoccupations des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent.

LE PLAN DE COMMUNICATION DE LA FORÊT PRIVÉE

Le Syndicat des producteurs forestiers, avec la Fédération des organismes de gestion en commun, a poursuivi la réalisation du Plan de communication visant à faire connaître la forêt privée. Cette initiative, démarrée en 2005 et incluse au Projet de développement durable de la forêt privée, vise à sensibiliser la population sur les réalisations et le savoir-faire développés en forêt privée.

Un partenaire majeur s'est ajouté au cours de la dernière année. **Norampac – Cabano, une division de Cascades inc**. a accepté de s'associer à la démarche pour la production et la diffusion des capsules « **Coup de pouce de la forêt privée** ». Ces capsules, diffusées une fois par mois dans les médias régionaux, divulguent trucs et conseils au grand public sur différents aspects qui touchent les arbres et la forêt. Le fabricant de carton-caisse est devenu le partenaire officiel de cette production pour la saison 2007-2008. Pour les organisations de la forêt privée, l'association de l'entreprise a donné un nouveau souffle à cette campagne d'information, en plus de susciter un sentiment de fierté chez les producteurs forestiers.

Message du président de la Fédération des producteurs de bois du Québec

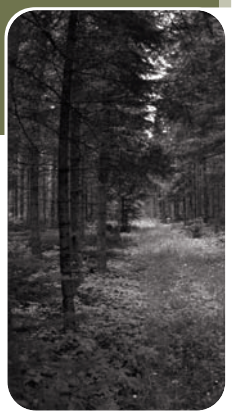

ENSEMBLE NOUS TRAVERSERONS CETTE CRISE!

L'année 2007 a été une année difficile pour les producteurs et leur organisation dans toutes les régions alors que les conditions de mise en marché du bois ont connu d'importants reculs.

Ce contexte a exigé de multiples interventions de la Fédération pour sensibiliser le gouvernement du Québec aux difficultés vécues par les propriétaires forestiers. Des rencontres avec des élus de tous les partis ont eu lieu pour leur rappeler l'importance pour les propriétaires forestiers d'avoir accès au marché pour leur bois et pour dénoncer les situations où des usines utilisent du bois de la forêt publique tout en refusant d'acheter celui de la forêt privée. Ces interventions ont culminé lors d'une manifestation réunissant près de 1000 propriétaires forestiers devant l'Assemblée nationale le 10 décembre 2007.

Cette démonstration a été suivie de la participation de la Fédération à la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi #39 modifiant la Loi sur les forêts. Cette commission a de nouveau été l'occasion de sensibiliser le gouvernement aux difficultés d'accès aux marchés pour le bois de la forêt privée. À cette occasion, nous avons rappelé aux députés que les propriétaires de forêts privées n'ont pas la marge de manœuvre du gouvernement pour accorder des allègements à l'industrie afin de réduire leur coût d'approvisionnement en bois.

Parallèlement à ces démarches, la Fédération a contribué de façon importante aux travaux préparatoires au Sommet sur l'avenir du secteur forestier en décembre 2007. Ma principale préoccupation dans le cadre de ce Sommet était que les participants et la population soient conscients du potentiel qu'offre la forêt privée en matière de développement d'une ressource de qualité à proximité des usines. À cet effet, la Fédération a demandé une augmentation du budget pour le financement du Programme de mise en valeur de la forêt privée à raison de 5, 10 et 15 millions $ respectivement pour les trois prochaines années. L'intention déclarée du ministre Béchard de vouloir intensifier la mise en valeur de la forêt de proximité nous laisse plein d'espoir.

D'autres dossiers ont fait l'objet de travaux importants à la Fédération en vue d'obtenir des réformes qui permettront d'inciter les propriétaires forestiers à développer leur forêt. C'est le cas pour les dossiers de la taxation foncière, de la fiscalité sur le revenu, de la relève forestière et de la certification forestière.

L'année 2008 demeurera difficile au niveau de la mise en marché du bois. Dans ce contexte, les syndicats devront, à nouveau, multiplier les efforts pour assurer un débouché à votre production. De son côté, la Fédération poursuivra ses démarches pour que le gouvernement s'assure que le bois de la forêt publique ne fasse pas compétition à celui des propriétaires forestiers. Nous continuerons de réclamer également des mesures d'aide adaptées pour vous aider à traverser la présente crise.

Au cours des prochains mois, nous accorderons une grande importance au suivi du dépôt par le ministre Béchard d'un livre vert devant conduire à une réforme en profondeur du régime forestier québécois. Il faudra s'assurer que la forêt privée occupe la place qui lui revient dans le cadre de cette réforme afin qu'elle puisse participer pleinement à la relance de notre secteur.

Les défis ne manqueront pas, surtout dans un contexte où le fonctionnement de nos organisations est mis à rude épreuve par un resserrement financier inévitable. Dans cette période de turbulences sans précédent, nous devons demeurer conscients que nos outils collectifs de mise en marché et de représentation sont plus que jamais importants. Il faut surtout se rappeler que l'efficacité de ces outils repose avant tout sur la solidarité entre les producteurs et que c'est ensemble que nous traverserons le mieux cette crise.

Pierre-Maurice Gagnon
Président de la Fédération des producteurs de bois du Québec

Un groupe, une force

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin
Rimouski, Québec G5L 7P5
Tél. : 418 723-2424 | Téléc. : 418 722-3552
Courriel : spfbsl@upa.qc.ca

www.spfbsl.com

Conception graphique : Sygal CUMA, division du Groupe SYGAL inc.